

ABONNEMENT.

Saumur :	
l'an	20 fr.
six mois	12
trois mois	6
Poste :	
l'an	25 fr.
six mois	15
trois mois	8

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	50
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT PAYÉES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

18 Septembre 1882.

BULLETIN

LA LETTRE DUCLERC.

La lettre adressée au député Bastid par M. Duclerc n'était pas destinée à la publicité. Cela se voit au style. Elle a été écrite *curante calamo*; et c'est précisément ce manque d'appêt et cette sorte de négligence qui donne de la force au document. M. le président du conseil s'est laissé aller à dire le fond de sa pensée; il a caractérisé par un mot la situation très-triste qui résulte des discussions républicaines et de l'ambition des chefs de coterie. A quel spectacle assistons-nous, en effet, depuis que le ministère Duclerc a manifesté l'intention d'être un ministère pour tout de bon, non pas un ministère de vacances, et surtout depuis qu'il a prouvé, en deux ou trois circonstances, qu'il prétendait être un gouvernement ferme et énergique? Ceux-là précisément qui proclament sur le ton le plus haut leur dévouement à la République, ceux-là mêmes sont constamment à l'affût, guettant l'occasion de saper le cabinet Duclerc. Nous voyons toutes les notabilités républicaines qui ont déjà goûté le pouvoir, M. de Freycinet entre autres, uniquement occupés, au lieu de se renfermer dans l'abnégation dont elles se sont vantées, de préparer sur la voie gouvernementale les obstacles qui feront trébucher le ministère Duclerc. Et pourtant, la plupart de ces gens-là, M. de Freycinet surtout, auraient eu grand besoin de se faire oublier. Si la première chute de M. de Freycinet avait eu lieu d'une façon quasi-honorable, la dernière est bien la plus piteuse qu'on ait jamais vue! M. de Freycinet s'était efforcé de n'être à personne et d'être à tout le monde.

Il faisait ostentation de fermeté, et sa faiblesse trop évidente a mené le pays jusqu'à l'anarchie.

C'est lui qui est un des auteurs de l'état de troubles constaté par la lettre de M. Duclerc au député Bastid.

Le nouveau ministère prend un autre chemin. Il parle de conduire les affaires politiques d'une main sans complaisance.

Tiendra-t-il ses promesses? Il faut, pour être conséquent avec sa lettre, que M. le président du conseil dise nettement à cette armée d'ambitieux affamés ce qu'il est et ce qu'il veut faire.

S'il tombe, ce sera un patriote de plus jeté à l'eau par la République.

Mais il ne saurait se dispenser de faire, à la rentrée, une déclaration courageuse.

On nous objectera qu'il va ainsi au devant d'une chute certaine, et que sa lettre au député Bastid est la condamnation la plus catégorique qui ait jamais été prononcée contre le régime actuel.

Nous ne disons pas le contraire.

Chronique générale.

LE CONSEIL DES MINISTRES.

Un conseil de cabinet, auquel assistaient tous les ministres, à l'exception de M. Fallières et du général Billot, a été tenu samedi matin sous la présidence de M. Duclerc.

Une longue conversation s'est engagée, au début, sur les suites et les conséquences de la victoire des Anglais en Égypte.

Le ministre des affaires étrangères a déclaré à ses collègues qu'il ne pouvait admettre que l'Angleterre songeât à une annexion plus ou moins déguisée de l'Égypte, ou même à opérer une main-mise sur le canal de Suez, après ses déclarations formelles au début de la campagne.

Cette opinion, croyons-nous, n'a pas été partagée par tous les membres du conseil.

Le représentant anglais à Paris a été chargé de notifier, à notre ministre des affaires étrangères, une dépêche par laquelle lord Granville envoie ses remerciements pressés pour les félicitations que M. Duclerc a adressées au gouvernement anglais à l'occasion du succès des armes britanniques en Égypte.

M. Duclerc a ensuite communiqué quelques dépêches qui signalent un mouvement des tribus dans le sud-ouest de la Tripolitaine.

Le conseil a approuvé les choix faits par le ministre de l'intérieur et des cultes sur les postes d'évêques actuellement vacants. Voici les noms des nouveaux titulaires :

M. Meignan, évêque de Châlons, est nommé évêque d'Arras.

M. l'abbé Sourrieu, chanoine à Cahors, est nommé évêque de Châlons.

M. Billières, curé de Bagnères-de-Bigorre, est nommé évêque de Tarbes.

M. Bouchet, aumônier de la marine, est nommé évêque de Saint-Brieuc.

Les décrets consacrant ces nominations ont été expédiés à Mont-sous-Vaudrey pour être soumis à la signature du Président de la République. Ils seront publiés au *Journal officiel* dès qu'ils auront été signés.

Le conseil s'est également occupé d'un mouvement judiciaire assez important qui comporte notamment la nomination de trois conseillers à la cour de Paris. Ce mouvement n'est pas encore arrêté définitivement.

Parmi les noms qu'on cite pour ces postes de conseillers à Paris, se trouvent ceux de M. Cartier, vice-président du tribunal de la Seine, et de M. Griffé, sénateur, président du tribunal civil de Nîmes.

LA LETTRE DE M. GRÉVY AU CONSEIL DES MINISTRES.

M. Grévy vient d'adresser au président du conseil une lettre dans laquelle il prie les ministres d'étudier une proposition de révision de la Constitution relativement à la présidence de la République.

Il leur demande s'il ne conviendrait pas,

afin d'assurer pour le présent comme pour l'avenir la transmission régulière des pouvoirs du chef de l'Etat, de créer une vice-présidence.

Il pense que cette innovation serait une garantie pour la consolidation de la République.

De cette lettre il ressort que M. Grévy voudrait faire adopter en France l'article de la constitution américaine qui est relative au pouvoir exécutif.

D'après cet article, en cas de décès du Président de la République, le vice-Président lui succède immédiatement sans qu'il soit nécessaire de recourir à un congrès.

Et la nomination d'un autre vice-Président offre, sans contredit, beaucoup moins de difficultés. (Tablettes.)

UNE LETTRE DU GÉNÉRAL DUCROT.

Le général Ducrot a publié en 1874 une fort intéressante brochure sur l'Algérie. En guise de préface, cette brochure contient une lettre touchante, pleine de cœur et de patriotisme, adressée au duc d'Aumale. Voici cette lettre :

Au général de division, duc d'Aumale, ex-gouverneur de l'Algérie.

« Monseigneur,

Il y a trente ans, près de Milianah, le lieutenant-colonel du 24^e de ligne invoquait le bénéfice de l'art. 49 de la loi du 17 avril 1832, en faveur d'un jeune et obscur lieutenant qui, sous ses yeux, avait eu l'heureuse chance de lutter corps à corps avec quelques Kabyles.

Six mois plus tard, le lieutenant-colonel du 24^e de ligne, devenu colonel du vaillant 17^e léger, annonçait au jeune lieutenant que le roi avait daigné le nommer capitaine, et il voulait bien ajouter : « Je suis heureux d'avoir pu contribuer à cette promotion, car, j'en suis certain, vous saurez justifier ce choix exceptionnel. »

« Ai-je confirmé cette bienveillante opinion, point de départ de ma fortune mili-

vit recherché par tous les châtelains des environs, et que le prince de Condé, jaloux de témoigner aux anciens sociétaires de la Comédie-Française son estime particulière, les invita à ses fêtes, à ses chasses, et voulut qu'ils eussent leur loge spéciale à son théâtre de Chantilly.

Mais ce n'était pas seulement des grands que Prévillo recevait les avances. Les habitants de Senlis, séduits par l'aménité de son caractère et l'extrême bonté de son cœur, l'eurent bientôt en profonde vénération. En 1789, ils le mirent à la tête de leur société philanthropique et le nommèrent en 1790 membre de la municipalité.

Notre acteur, jouissant à la fois du calme parfait de l'homme de bien et du crédit que lui méritait une brillante carrière, ne formait d'autre souhait que de finir ses jours dans sa chère retraite; l'intérêt du théâtre en décida autrement.

Depuis nos bouleversements politiques, les affaires de la Comédie-Française allaient de mal en pis et, le public se retirant peu à peu, il fut question vers la fin de 1791 de fermer le spectacle. C'est alors que les acteurs aux abois jetèrent les yeux sur Prévillo qu'ils implorèrent comme un sauveur. Celui-ci n'hésita pas une minute; faisant taire la voix de l'égoïsme, résistant aux prières de sa femme qui redoutait pour lui un excès de fatigue, il opéra sa rentrée le 26 novembre 1791, dans « *La Partie de chasse* », qu'il joua au milieu

d'un enthousiasme indescriptible. Ce fut un coup de fortune pour le Théâtre-Français, mais la désillusion ne tarda pas à se produire. Prévillo malade regagna Senlis au bout de quelques mois, et des revers de toutes sortes fondirent sur la troupe du faubourg Saint-Germain.

Le commencement de l'année 1792, qui vit le départ du grand artiste, fut pour ce dernier le signal de terribles infortunes. Il semblait que le destin n'eût multiplié ses faveurs que pour rendre plus sensibles les coups dont il s'apprêtait à le frapper.

Prévillo perdit une partie de ses revenus dans la tourmente révolutionnaire; sur trois enfants, la mort lui ravit un fils et une fille; son gendre, Levacher de Charneis, fut égorgé le 2 septembre 1792, et, le 7 mai 1794, sa femme bien-aimée expira dans ses bras! Afin qu'aucune douleur ne lui fût épargnée, le comédien apprenait en même temps l'arrestation d'une partie de ses camarades : Dazincourt, Fleury, Vanhowe, Champville; M^{me} Raucourt, Contat, Thénard, Joly, Mézeray, etc., etc., brutalement enlevés pendant la nuit du 3 septembre 1793, allèrent les uns aux Madelonnettes, les autres à Sainte-Pélagie, expier leur attachement au régime déchu.

Tant de désastres frappèrent mortellement le pauvre septuagénaire. Ses facultés s'obscurcirent, sa vue s'affaiblit, et sa mémoire se troubla sensi-

blement. Néanmoins, quand le 9 thermidor eut rendu la liberté aux comédiens, et que ceux-ci invoquèrent de nouveau leur génie protecteur, le vieillard, brisé par le chagrin et les infirmités, puisa dans son héroïque dévouement la force de répondre à leur appel. Du 20 août 1794 au 11 février 1795, il figura de temps à autre sur la scène; mais, hélas! ce ne fut plus que l'ombre de lui-même. Un instant vaincue par une volonté surhumaine, la nature reprit son œuvre et elle achemina le généreux artiste vers la catastrophe finale.

On jouait ce soir-là le *Mercurie galant*, une pièce où Prévillo avait débuté quarante-deux années auparavant, et la salle retentissait encore des bravos que venait de soulever le rôle de La Rissole. Tout à coup, l'acteur saisissant le bras de son neveu Champville :

— Vite, mon ami, lui dit-il, la nuit tombe et nous sommes en pleine forêt. Si nous ne pressons le pas, nous n'arriverons jamais à Senlis.

— Eh! mon cher oncle, reprit Champville inquiet, ceci est un simple décor. Vous venez de faire La Rissole et nous rentrons dans les coulisses.

— Tu as raison, fit Prévillo rappelant peu à peu ses esprits. Maudite tête!... c'est égal, ne me quitte pas... j'ai peur!

Champville souscrivit aux désirs de son oncle qu'il ne perdit plus des yeux et, grâce à son affectueuse surveillance, la soirée s'acheva sans encom-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FOLIE D'UN COMÉDIEN

Quand Prévillo, l'illustre acteur de la Comédie-Française, quitta la scène, le 11 mars 1786, il était à l'apogée de sa gloire. Membre de l'Institut, familier de tous les personnages célèbres de son temps, il emportait dans sa retraite les regrets du public et le désespoir de ses camarades qui envisageaient son départ comme une véritable calamité. Cependant Prévillo était fatigué par trente-trois années d'exercice, et sa femme, comédienne comme lui, le poussait depuis longtemps à se retirer. Le ménage fit ses adieux au théâtre le même jour et s'en fut habiter aux portes de Senlis où il venait d'acheter une fort agréable propriété. Alors commença pour les époux une période de bonheur que rien ne semblait devoir troubler. Leur sort était assuré par une quinzaine de mille livres de rentes. Leurs enfants prospéraient; enfin la décence de leurs mœurs et la distinction de leurs manières leur avaient gagné les sympathies de leurs nouveaux voisins. En effet, Prévillo était à peine installé qu'il se

Reproduction autorisée pour les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.

taire ? Il ne m'appartient pas de l'apprécier.

» Mais, ce que je puis affirmer hautement, c'est que, sous la Royauté, sous la République, sous l'Empire et sous la République encore, j'ai fidèlement servi mon pays, sans jamais avoir obéi à d'autre mobile qu'au sentiment du devoir.

» Le 30 novembre 1870, je n'avais le cœur ni moins ardent ni moins dévoué que le 3 mai 1844, lorsqu'au plateau de Villiers j'entraînais mes tirailleurs au milieu des bataillons ennemis, et je brisais mon épée de général en chef dans le corps d'un soldat de l'armée allemande.

» Aujourd'hui que notre patrie en deuil s'inquiète du présent et plus encore de l'avenir; que la malheureuse Algérie, après avoir partagé nos grandeurs et nos prospérités, partage aussi nos désastres, ma pensée se reporte bien naturellement vers cette terre d'Afrique, témoin de nos premières armes, alors que j'avais l'honneur de servir sous les ordres de Votre Altesse.

» Qu'il me soit permis d'invoquer ces souvenirs si chers de la jeunesse pour solliciter l'autorisation de dédier ce modeste travail à l'ancien colonel du 24^e, à l'ancien gouverneur général de l'Algérie.

» Daignez agréer, monseigneur, l'assurance, etc., etc.

» DUCROT. »

On a annoncé la publication en Bretagne de sept nouveaux journaux impérialistes ayant pour but de préparer la candidature du prince Victor. Ces sept journaux, s'inspirant de la politique de M. Paul de Cassagnac, ont paru le 5 septembre.

Quatre nouveaux journaux impérialistes paraissent aujourd'hui 48 à Vannes, Lorient, Quimper et Morlaix. Ils ont pour titre: A Vannes, le *Napoléon du Morbihan*; à Lorient, l'*Appel au Peuple*; à Quimper, le *Napoléon du Finistère*; à Morlaix, le *Plébiscite*.

Le réseau breton sera ainsi complet. Ces onze journaux impérialistes, conservateurs et catholiques, suivront la même ligne politique. Ils ont pour devise, dit le *Constitutionnel*, qui est de la confrérie, DIEU ET L'EMPEREUR CHRÉTIEN.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Le Khédive a été informé qu'Abdellah, qui commande à Damielle, refuse de faire sa soumission. Les forces dont il dispose s'élèvent à 5,000 hommes de troupes nêgres.

Les arrestations continuent au Caire: Mahmoud-Pacha-Baroudi a été arrêté au moment où il s'enfuyait du Caire en voiture.

Hassau - Scherer - Pacha, ministre des Wakfs sous Arabi, Khamil, haut fonctionnaire du ministère de la marine et l'ancien directeur de l'octroi d'Alexandrie, ont été arrêtés également. Isaac Adid, journaliste, sous-secrétaire de la Chambre des notables, a été conduit à bord d'un navire: il sera expulsé.

L'eau du canal Mahmoudich a monté considérablement pendant la nuit et n'est plus salée.

Les Arabes faits prisonniers travaillent à rétablir le canal Ismaïliéh.

Le général Wood commencera aujourd'hui le désarmement des troupes de Kafr-Dowar: on ne croit pas que ce désarmement soit terminé avant demain.

M. Malet présentera également aujourd'hui au Khédive le général Harman, qui doit prendre le commandement d'Alexandrie.

Le général Wolseley s'est installé au palais d'Abdin où le Khédive l'a invité à rester. Le Khédive a mis en même temps un autre de ses palais à la disposition du duc de Connaugh. Le Khédive se rendra au Caire jeudi.

Le ministre des affaires étrangères a envoyé aux consuls une circulaire dans laquelle il propose de reculer l'échéance des effets de commerce.

Alexandrie, 16 septembre, soir.

Le fort Aslan, situé à une demi-heure en deçà de Kafr-Dowar, s'est rendu ce matin au général Wood qui y est allé à cheval, accompagné de son aide-de-camp et de plusieurs officiers du khédive.

En entrant dans la forteresse, qui a souffert du feu des canons anglais, le général Wood a demandé immédiatement où se trouvait un officier de la marine italienne, nommé Paolucci, qui déserta, étant à bord du *Castelfidardo*, pour faire cause commune avec les rebelles. Au bout de quelques instants, Paolucci, portant l'uniforme d'officier égyptien, a été conduit devant le général.

Celui-ci l'a envoyé au train blindé qu'on avait fait avancer en vue de protéger les ouvriers engagés pour la réparation du chemin de fer, dans le voisinage du fort Aslan.

Le général Wood a reçu la soumission des officiers égyptiens: il leur a promis d'employer ses bons offices en leur faveur auprès du khédive, pourvu qu'ils consentissent à aider à la réparation du chemin de fer. Cette proposition a été acceptée.

Deux trains, portant 800 hommes d'infanterie anglaise, sont partis cette après-midi d'Alexandrie pour désarmer les rebelles de Kafr-Dowar.

Alexandrie, 16 septembre, 11 h., soir.

Lorsque les troupes envoyées dans l'après-midi à Kafr-Dowar pour désarmer les rebelles et les ramener prisonniers de guerre à Alexandrie sont arrivées au camp égyptien, elles n'ont trouvé qu'un faible détachement laissé à la garde des armes. Les rebelles avaient disparu.

Kafr-Dowar est actuellement occupé par les Anglais.

L'artillerie et les marins, campés à Ramleh, sont rentrés à Alexandrie.

Le bruit court que Damielle a capitulé.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 septembre.

Les événements politiques prennent une tournure des plus favorables; les prévisions les plus

optimistes qui pouvaient avoir été faites dans les cercles financiers ont été largement dépassées. La liquidation de quinzaine qui a lieu aujourd'hui se fait dans des conditions satisfaisantes; la Bourse d'ailleurs ne se préoccupe que de la question monétaire qui révèle certaines tendances de l'argent à renchérir dans un avenir prochain.

Les fonds publics français ont des offres assez nombreuses, les contre-parties ne se trouvent qu'au débris des cours: Le 3 0/0 cote 82.50 coupon de 75 centimes et 82.42; le 5 0/0 fait 116.42 et 116.40; l'amortissable 83.45 et 83.40.

Si vos rentes laissent à désirer, il n'en est pas de même des valeurs, pour lesquelles les capitaux de placement, ainsi que nous l'avons déjà constaté, manifestent une préférence marquée.

La Banque de France ouvre à 5.500.

Le Crédit Foncier se maintient fermement sur les cours de 1.535. Les capitaux disponibles se portent sur les obligations de cette société. Le mouvement de reprise sur les obligations 3 0/0 à lots s'accroît tous les jours.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie, grâce à ses relations avec le Crédit Foncier, développe ses opérations de prêts. D'après ce qu'il est permis de prévoir, cette valeur donnera pour le premier exercice un dividende représentant 8 0/0.

L'attitude du marché des actions de la Banque Centrale de Crédit est satisfaisante. On profite des cours actuels pour acheter.

Le Crédit Lyonnais cote 637.50; le Crédit Général Français 470; la Générale 650.

Les titres de Suez sont fermes: l'action est à 2,755 et 2,775.

Le Gaz cote 1,600.

Bonne tenue des fonds étrangers: l'Egypte 6 0/0 Nord, 2,060; Lyon, 1,675; Orléans, 1,330.

Chronique militaire.

Appel de l'armée territoriale.

CLASSES 1868-69-70 ET 71.

Les affiches concernant les appels de la cavalerie territoriale sont en ce moment à la signature du ministre. Elle seront apposées dans le courant de la semaine.

Nous engageons les intéressés à les consulter attentivement pour éviter toute punition disciplinaire.

Voici quelques renseignements généraux que nous compléterons aussitôt que les ordres définitifs auront été donnés.

Sont appelés à prendre part aux exercices de l'armée territoriale, à l'automne 1882 (les sous-officiers et brigadiers pendant 15 jours, les cavaliers pendant 13 jours), les hommes de cette armée affectés à la cavalerie faisant partie des classes et catégories suivantes:

1^o Les hommes des classes 1868 et 1869 ou marchant avec ces classes, qui n'ont pas encore accompli leur période d'exercice dans l'armée territoriale;

2^o Les hommes des classes de 1870 et 1871 ou marchant avec ces classes et qui appartiennent au deuxième et au quatrième escadron des régiments territoriaux de cavalerie (dragons, chasseurs ou hussards).

L'appel aura lieu: Du samedi 28 octobre au samedi 11 novembre, par les sous-officiers et les brigadiers;

Du lundi 30 octobre au samedi 11 novembre, pour les hommes non gradés.

Nous ferons connaître, sous peu, les cas

de dispenses et les formalités à accomplir pour les sursis ou devancements.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Samedi a eu lieu, à l'hôtel de la préfecture de Maine-et-Loire, à Angers, l'adjudication du tablier métallique du pont pour le recouvrement des gares de Saumur.

Les neuf usines métallurgiques de France les plus importantes ont été admises à soumissionner. La maison Cail a été déclarée adjudicataire avec un rabais de 34 p. 100.

Le Creuzot ne venait qu'en cinquième ligne, *ex-æquo* avec le grand atelier des Bâtiments. Ces deux établissements avaient fait un rabais de 16 p. 100.

Les piles du pont auront à soutenir une charge en fer et tôle de 6 millions 149,300 kilogrammes. A ce chiffre, il faudra ajouter encore plusieurs centaines de mille kilogrammes pour les fontes, aciers et plomb.

Nous dirons à cette occasion que l'adjoint chargé du pont, M. Mortier, et celui du pont, M. Galbrun, poussent leurs travaux avec une activité remarquable sous la direction intelligente de l'ingénieur en chef, M. Tresca.

On espère qu'au mois de février les quatre cents mètres de tunnel seront entièrement terminés. Le coteau sera ainsi transporté d'outre en outre en ligne droite, et, de cette façon, l'on pourra voir jour à travers.

Découverte d'un cadavre. — Ce matin on a trouvé dans la Loire, quai Saint-Nicolas, accroché à la chaîne du petit bateau appartenant à M. Grellet, le corps d'un homme étranger dont le nom n'a pu être connu.

Il portait dans ses poches quelques objets dont le nom n'a pu être connu: vêtements un mouchoir de couleur verte, initiales, un porte-monnaie contenant deux pièces de 5 centimes, trois pièces de 2 centimes, une pièce de 1 centime, une pièce de 5 centimes, une pièce de 10 centimes dont les effigies et les inscriptions sont presque effacées, deux couteaux, un morceau de corde de moyenne grosseur et d'une longueur de 50 centimètres environ, un papier sur lequel était écrit très-distinctement le nom de *Rusien*, enfin un envoi imprimé de la maison Bevan, de Nantes, adressé à M. R. Hégon, négociant en grain à Saumur.

Voici son signalement: taille 1^m 69; très-bien conformé; cheveux et sourcils châtain foncé, front découvert, nez droit, bouche petite, moustaches courtes et rouges avec impureté de même couleur, visage rond, oreilles petites.

Le corps de cet homme ne portait aucune blessure, et la mort paraît remonter à une dizaine de jours.

CONCOURS DU COMICE AGRICOLE.

Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur a fait beaucoup de bruit avant sa réunion, et même quelque peu encore le lendemain; mais, cette fois, ce n'était plus sur le même ton. Notre Comice est toujours moins des républicains, aussi a-t-il été fortement chauffé, et les notabilités du parti ont saisi cette occasion pour se présenter et donner du prestige dans la comice à la R. F.

Outre M. le préfet de Maine-et-Loire, le sous-préfet de Saumur, le maire de Saumur, M. Bury, député et président du Comice, il y avait encore M. M. Joubert père et fils, de Chion, M. Perrault, le candidat mathématicien au Conseil général contre M. Gigot, l'illustre M. Puységur, de Doué. La municipalité de Saumur s'y est fait représenter par M. Renou et M. de Cordoue; on remarquait que ce dernier se donnait une agitation qui rappelait celle que devait avoir le mouche du coche. Nous n'oublierions pas M. M. Allain-Targé, le grand ministre des finances du grand ministère, et près de lui, nances du grand ministère, et près de lui, sur l'estrade, M. Monprofit, qui semble peiner beaucoup pour mettre en route le tramway saumurois.

Comme exhibition, pas grand chose. Deux ou trois génisses assez belles et quelques poulains. Des navets, des betteraves, des carottes, des fruits, mais provenant de la colonie de Saint-Hilaire, département de la Vienne.

Une bonne mention au concours de musiques. Celle de Restigné a remporté la palme.

bre. Mais le rideau baissé:

— C'est fini, bien fini! soupira Prévile, je ne jouerai plus la comédie!

Et il tint parole. N'avait-il point d'ailleurs accompli la tâche qu'il s'était imposée?

A ceux qui avaient combattu sa dernière rentrée, il avait répondu:

— Je n'ai jamais séparé mon sort de celui de mes camarades. Dites-moi qu'ils sont heureux, et je me retire.

Or, il se trouvait que, par une heureuse coïncidence, l'instant où ses forces le trahirent fut l'aurore des meilleurs jours pour le Théâtre-Français.

Quant à lui, le malheureux artiste, il emportait la cruelle maladie dont les premiers symptômes venaient de se déclarer. M^{me} Guesdon, sa fille unique maintenant, avait pour Prévile un culte passionné; elle obtint de son mari, receveur général à Beauvais, la permission de l'installer dans une charmante villa dont ils étaient propriétaires. C'est là qu'elle se fit aussi, résolue à se consacrer entièrement au vieillard. Hélas! elle n'eut pas trop de tout son dévouement et de son abnégation filiale pour lutter contre un mal qui faisait de rapides progrès. L'intelligence de Prévile fléchissait de jour en jour, et, ses yeux s'écartant à peu près éteints, les ténés peuplèrent son imagination de fantômes contre lesquels le monde extérieur ne pouvait plus réagir.

D'abord ce furent des absences momentanées, des inquiétudes inexplicables qui, par intervalles, tourmentèrent le vieillard. Puis, la folie s'accusant, elle affecta une idée fixe, celle de « la persécution ». Prévile avait été frappé par l'incarcération de ses camarades et par l'assassinat de hauts personnages qu'il avait connus et aimés. Les scènes de la Terreur se dressèrent sanglantes en face de lui et le comédien ne tarda pas à se croire poursuivi, traqué, enfin emprisonné.

Dès cet instant, sa chambre se transforma en cachot, dont ses visiteurs furent les geôliers. C'est à peine s'il reconnaissait sa fille et s'il consentait à accepter ses soins. Le plus souvent, en proie à de lugubres hallucinations, il voyait défiler devant lui des victimes imaginaires, il entendait la voix du bourreau, les gémissements des condamnés et assistait, par la pensée, à de véritables exécutions. Alors, ses veines se gonflaient, ses joues s'empourpraient et un flux de paroles inintelligibles débordaient de ses lèvres, jusqu'à ce qu'il tombât dans un sommeil léthargique dont la durée excédait quelquefois dix-huit heures.

Un jour, c'est le comédien Fleury qui raconte le fait, d'après M^{me} Guesdon, Prévile, au paroxysme de l'épouvante, s'échappa de sa chambre et, tremblant sur ses jambes, les bras étendus dans un étournement d'aveugle, il gagna le jardin en poussant un appel désespéré:

— Au secours! criait-il, ils arrivent, ils vont m'atteindre... les misérables!

— Eh! mon Dieu, mon père, qu'avez-vous? fit M^{me} Guesdon qui se précipita au-devant du vieillard.

— Ici! les vois-tu, mignonne? Cache moi, je t'en prie!

Et lui-même, sentant sa fille à ses côtés, se réfugia contre sa poitrine ainsi qu'un enfant peureux.

— Mon père, mon bon père, calmez-vous. Aucun danger ne vous menace, nous sommes dans le jardin où personne ne vous a suivi!

— Ah! fit Prévile, se rassurant un peu. C'est que, peut-être, ils ont perdu ma trace. Mais ils vont revenir... ne me quitte pas!

— Non certes, et vous me direz la cause de votre frayeur.

— Oui, bien que ce soit un horrible drame... Ce matin ils sont entrés dans ma prison... Dieu! les hideuses gens! Ils m'ont garrotté, puis jeté avec les autres sur la fatale charrette. Si tu savais quelles angoisses! Chaque tour de roue nous rapprochait de l'échafaud. Soudain, on s'arrêta; les condamnés se succèdent et le couteau vingt fois rebondit avec un bruit sinistre... Mais la place est vide, on me saisit, et je sens qu'une force irrésistible me pousse vers l'instrument de mort... (La fin à demain.)

CHARLES GURULLETTE.

Devant l'estrade, pour clore la cérémonie, elle a gratifié l'assistance d'une *Marseillaise* bien sentie. Applaudissements et quelques cris rares de: Vive la République! qui ont laissé froide la population de Fontevault, impossible désormais devant ces mises en scène.

Beaucoup de populaire pour le mât de cocagne, les bains russes et autres réjouissances de ce genre. Quant aux étrangers, ils sont hâtés de reprendre leurs véhicules et de regagner leurs pénates.

Le banquet, paraît-il, aurait beaucoup laissé à désirer sous le rapport de l'approvisionnement. Ce repas républicain était d'une frugalité tellement spartiate que M. Bury n'a pu dissimuler son mécontentement. Les souscripteurs n'en ont pas eu pour leur argent. Peut-être le restaurateur a-t-il cru que la présence de tant d'illustrations couperait l'appétit aux convives.

Liste des Récompenses.

CONCOURS DE MUSIQUES.

Le jury était composé de: MM. Goubault, d'Angers; Laurent, professeur de musique à Chinon, et Leroie, chef de musique en retraite à Fontevault.

Six musiques ont pris part au concours.

Premier prix *ex æquo*. — Musique de Restigné, médaille de vermeil; musique de la colonie de Saint-Hilaire, médaille d'argent.

Deuxième prix *ex æquo*. — Les deux musiques du Puy-Notre-Dame, chacune une médaille d'argent.

Troisième prix. — Musique de Turquant, médaille d'argent.

Quatrième prix. — Musique de Montsoreau, médaille d'argent.

EXPLOITATIONS VINICOLES.

Grande médaille d'or accordée par M. le ministre de l'agriculture et du commerce à l'exploitation la mieux faite et la mieux dirigée du canton de Saumur, et grand prix d'une valeur de 260 francs donné par le Comité sous forme d'une charbonnière vinicole de Renault-Gouin et de ses accessoires. — M. Bertrand-Chasle, propriétaire à Varrains.

Grand diplôme d'honneur et grande médaille de vermeil offerte en 1881 par M. le ministre de l'agriculture et du commerce. — M. Louis Duvau, propriétaire à Varrains.

Grand diplôme de 1^{er} prix et grande médaille de vermeil offerte par le Comité. — M. Charbonneau-Hallet, propriétaire à Saumur.

Diplôme de 2^e prix et médaille d'argent. — M. Rebeilleau-Augeard, propriétaire à Varrains.

Grand diplôme de mérite et d'encouragement et 100 fr. — M. Bidon, fermier à Perrières-l'Abbesse.

Diplôme de mention honorable et 25 fr. — M. Girault, propriétaire à Rou-Marson.

Diplôme de mention honorable. — M. Loyeau, propriétaire à Saumur.

Prix de 25 fr. à titre de récompense et d'encouragement. — M. Duverger, propriétaire à Varrains.

CONCOURS DE LABOURAGE.

1^{re} Catégorie, force de 4 chevaux et au-dessus, prix unique: 30 fr. et médaille d'argent. — M. Bertrand-Chasle, propriétaire à Varrains.

2^e Catégorie, force de 2 chevaux et au-dessus, 1^{er} prix, 30 fr. et médaille d'argent. — M. Boussey, propriétaire à Courchamps.

2^e prix, 25 fr. et médaille de bronze. — M. Assard-Juteau, d'Allonnes.

3^e Catégorie. — Charrues vigneronnes.

1^{er} prix, 30 fr. et médaille d'argent. — M. Chevalier, d'Allonnes.

2^e prix *ex æquo*: 25 fr. et médaille de bronze, M. Bertrand-Chasle, propriétaire à Varrains; 25 fr. et médaille de bronze, M. Robert, François, laboureur de M. Perrault, de Meigné.

CATÉGORIE SPÉCIALE.

Concours des jeunes colons de Saint-Hilaire (Vienn).

1^{er} prix, 15 fr. — Charrue n° 3 attelée de 2 chevaux.

2^e prix, 10 fr. — Charrue n° 2 attelée de 4 chevaux.

3^e prix, 5 fr. — Charrue n° 5 attelée de 4 chevaux.

Le palonnier de la charrue n° 5 s'est brisé au cours du travail, il est fort possible que sans cet accident la charrue n° 5 aurait obtenu le 1^{er} prix.

Espèce chevaline.

Juments poulinières.

1^{er} prix, 50 fr. et médaille d'argent. — M. Cor-nilleau, Louis, de Saint-Lambert-des-levées.

2^e prix, 45 fr. et médaille de bronze. — M. Cor-nilleau, Louis, sus-nommé.

3^e prix, 40 fr. — M. Cheignon, de Bron, commune du Coudray.

4^e prix, 35 fr. — M. Moinet, d'Épiéds.

Mention honorable. — M. Moquin, Louis, d'Ar-nouville.

Poulains et poulaches d'un an.

1^{er} prix, 50 fr. et médaille d'argent. — M. Cor-nilleau, Louis, sus-nommé.

2^e prix, 45 fr. et médaille de bronze. — M. Ja-net, de Saint-Lambert-des-levées.

3^e prix, 40 fr. — M. Champion, de Saint-Flo-rent.

4^e prix, 35 fr. — M. Merlet, de Méron.

Mentions honorables. — M. Joubert, Louis, de Parlay, et M. Boulay, de Brain-sur-Allonnes.

Poulains et poulaches de 2 ans.

1^{er} prix, 50 fr. et médaille d'argent. — M. Cor-nilleau, Louis, sus-nommé.

2^e prix, 45 fr. et médaille de bronze. — M. Be-non, Eugène, de Saint-Clément.

3^e prix, 40 fr. — M. Clavereau, d'Épiéds.

4^e prix, 35 fr. — M. Varon, de Saint-Lambert-des-levées.

Mention honorable. — M. Lefié, Michel, à Fontevault.

Mulets.

Mention honorable. — M. Suzeau, Étienne, à Fontevault.

Espèce bovine.

Taureaux.

1^{er} prix, 40 fr. et médaille d'argent. — M. De-niau, Jean, à Fontevault.

2^e prix, 35 fr. et médaille de bronze. — M. Frouin, Isidore, de Martigné.

Vaches laitières.

1^{er} prix, 50 fr. et médaille d'argent. — M. Du-frou, René, d'Allonnes.

2^e prix, 40 fr. et médaille de bronze. — M. Su-zeau, Joseph, de Fontevault.

3^e prix, 35 fr. — M. Régier, Thibault, de Va-rennes.

4^e prix, 30 fr. — M. Deniau, Jean, de Fontevault.

Génisses.

1^{er} prix, 40 fr. et médaille d'argent. — M. Beau-fils-Barlouis, de Varennes.

2^e prix, 30 fr. et médaille de bronze. — M. Cham-pion, François, de Saint-Florent.

3^e prix, 25 fr. — M. Champion, sus-nommé.

Espèce ovine.

Grand diplôme. — La colonie de Saint-Hilaire, pour son troupeau de moutons.

Espèce porcine.

Verrats.

1^{er} prix, 30 fr. et médaille d'argent. — M. Re-veau, de Distré.

2^e prix, 25 fr. — M. Dufrou, d'Allonnes.

Truies.

1^{er} prix, 30 fr. et médaille de bronze. — M. De-niau, de Fontevault.

2^e prix, un diplôme. — La colonie de Saint-Hilaire.

Volailles de toutes espèces.

1^{er} prix, 20 fr. — M. Courtigné, de Bour-nan, pour un troupeau de 12 oies.

2^e prix, 15 fr. — M^{me} Bondu, de Fontevault, pour 2 poulets.

3^e prix, 10 fr. — M^{me} Saillant-Bourreau, de Fontevault, pour 2 canards.

Charrues vigneronnes et de tous labours.

Prix, médailles d'argent. — M. Chauveau, de Loudun, pour sa collection exposée; — M. Landry, de Turquant; — M. Ménet, d'Allonnes.

INSTRUMENTS D'INTÉRIEUR DE FERME.

Tarares et écharpeurs, barates, etc. — Prix unique, médaille d'argent, M. Favaron.

Lessiveuses et chausseuses de bain. — Prix unique, médaille de bronze, M. Chauveau, de Loudun.

Pressoirs. — Prix unique, médaille de bronze, M. Baudry, charpentier à Varennes.

HARNAIS ET HARNACHEMENTS.

Médaille d'argent, M. Lambault, de Fontevault, pour son harnais perfectionné.

Médaille de bronze, M. Déz, bourrelier à Saint-Cyr, pour ses colliers exposés.

Couvertures en ardoises perfectionnées. — Prix unique, médaille de bronze, M. Ménier-Guéré, de Saumur.

Médaille de bronze, M. Saillant, maçon à Fontevault, pour un timbre en béton fabriqué par lui.

Médaille de bronze, M. Guimard, pour joug à boeuf, exposé par lui.

Une mention très-honorable est accordée au jeune Sylvain, pour un petit modèle fabriqué par lui, représentant un type de machine à battre.

MATÉRIEL AGRICOLE.

Médaille d'argent, M. Perrault, de Meigné, quoique hors concours, pour la belle collection qu'il exposait.

Médaille d'argent, la colonie de Saint-Hilaire, hors concours pour l'ensemble de ses instruments.

Médaille d'argent et un diplôme, M. Bertrand-Chasle, de Varrains, pour l'ensemble de ses instruments, qu'il exposait.

PRODUITS AGRICOLES.

Médailles d'argent. — Hors concours, colonie de Saint-Hilaire: très-belle exposition de produits agricoles de premier choix; — M. Perrault, de Meigné: belle collection de céréales indigènes et exotiques; — M. Davy, Louis: collection de plants de vignes à vins, très-soignée et très-remarquable.

VINS.

Médailles d'argent. — M. Bertrand-Chasle, de Varrains, pour sa collection de vins des crus de Frès-Garnier, Saint-Cyr et Champ-Chardon 1864; — M. Delavau, de Turquant, vins de Turquant; — M. Rebeilleau, de Varrains.

Médailles de bronze. — M. Mottier, de Parnay; — M. René Hardré, de Montsoreau.

PRODUITS DIVERS.

Médailles de bronze. — M. Beaufils-Barlouis, de Varennes, fromages et blés; — M. Bidon, de Fontevault, céréales; — M^{me} Suzeau-Turmeau, beurre d'excellente qualité; — M. Avril, de Bizay, betteraves et carottes; — M. Fresneau fils, de Villeber-nier, collection de pommes de terre; — M. Gau-gain, horticulteur à Saumur, belle collection de plantes d'ornement et de graines; — M. Belliard,

jardinier, collection, vase artistique en fleurs naturelles; — M. Crespin, de Turquant, pommes tapées.

Mentions honorables. — M. Beaufils-Audebert, fromage et blé de vallée; — M. Fontaine, de Saint-Lambert-des-levées, blé de Smyrne (curiosité); — M. Avril, de Bizay, betteraves et carottes; — M. Piedfourché, de Chenebutte, pommes de terres; — M. Suard-Bourgeraud, betterave plate d'Égypte; — M. Riennonnant, horticulteur, collection de dahlias.

Prix de 5 francs. — M. Marillet, de la Davière, ronce double; — M. Bannier, gardien à Fontevault, ail porte-graines.

Parmi les lignes de chemin de fer en cours de construction et qui seront achevées d'ici au 30 novembre, nous remarquons les suivantes:

Clisson à Cholet.....	37 kilom.
Port-Boulet à Chinon.....	13 —
Auray à Quiberon.....	26 —
Niort à Montreuil-Bellay...	117 —
Chinon à l'Isle-Bouchard..	16 —
Candé à Segré.....	20 —
L'Isle-Bouchard à Port-de-	
Piles.....	20 —
Angers à La Flèche.....	11 —

L'Agence Havas dit que le ministre de l'intérieur aurait renoncé à déplacer M. Cazelles, préfet de Meurthe-et-Moselle. M. du Grosriez, ancien directeur du personnel au ministère de l'intérieur, serait nommé préfet de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Jabouille, qui entrerait dans l'administration des finances.

Par décision en date du 15 septembre 1882, le ministre des finances a autorisé le remboursement par anticipation des obligations du Trésor à court terme 4 p. 100 à l'échéance du 1^{er} mars 1883, sous déduction d'un escompte de 2 p. 100 l'an.

LE FROID ET LA NEIGE.

Les dépêches de différents points de la France signalent la précocité des froïds et l'abaissement inusité de la température.

A Rouen, le thermomètre est descendu, dans la nuit du 12 au 13, à 2 degrés au-dessous de zéro. Il a gelé à glace.

A Grenoble, la neige est tombée en abondance sur les montagnes qui environnent la ville.

A Albertville, le thermomètre marquait avant-hier matin 6 degrés au-dessus de zéro; la neige était tombée pendant la nuit sur les plateaux entre 900 et 1,000 mètres d'altitude. La vigne et le maïs ne mûriront pas.

La neige couvre les Pyrénées. Elle est tombée aux Eaux-Bonnes. Les environs de Bayonne sont inondés. Partout, les dernières récoltes sur pied sont compromises, et l'on craint un hiver des plus rigoureux.

On lit dans la *République*, de Tarbes, du 14 septembre:

« Ce matin une pluie persistante et un froid assez vif régnent sur la plaine, et la neige est tombée en abondance cette nuit sur la chaîne des Pyrénées.

» Elle a dû tapisser de sa blanche, mais trop précoce floraison, nos stations de Luz, Barèges, Cauterets et même Bagnères, car nous la voyons trop près de nous. »

L'*Indépendant* de Perpignan, du 14 septembre, dit:

« La température a changé brusquement; le thermomètre est descendu de 6 à 8 degrés.

» Ce matin, on peut voir le Canigou coiffé d'un joli bonnet de coton, tout comme si nous étions à la fin d'octobre.

» Il a neigé hier là-haut, tandis qu'il tombait sur nous des averse glacées. »

Le nouveau vin blanc vient de faire son apparition à Bercy, et déjà un grand nombre de débitants des quartiers excentriques étalent à leurs comptoirs un magnifique étiquette enguirlandé et portant l'inscription: « Vin doux de Bergerac, récolte de 1882. »

Publications de mariage.

Jean Briot, terrassier, et Marie Bèqueiry, couturière, tous deux demeurant à Saumur.

François Chupin, facteur de la poste (veuf), et Caroline-Prudence Prieur, domestique, tous deux demeurant à Saumur.

TRIBUNAUX

LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NANTAIS ET SES OBLIGATIONS.

La Cour d'appel de Caen vient de rendre un arrêt qui intéresse non-seulement les obligataires de cette entreprise, mais, en outre, tous les porteurs d'obligations de chemins de fer rachetés ou rachetables. Rappelons les faits de la cause.

Le réseau des chemins nantais a été racheté par l'État. Quelle situation ce rachat devait-il faire aux obligataires? Une instance fut engagée par un porteur d'obligations, et le tribunal de Nantes décida, à la date du 3 mars 1879, que la Compagnie devrait faire le dépôt, soit à la Banque de France, soit au Comptoir d'escompte, d'un nombre d'obligations de l'une de nos grandes Compagnies, égal à celui des obligations faisant l'objet du litige, afin d'assurer, au moyen d'un placement fixe, le service des obligations nantaises, dans les termes du contrat originaire. Cette décision, frappée d'appel, fut confirmée par la cour de Rennes, le 30 juillet 1879. Mais la cour de cassation, par arrêt du 10 mai 1881, cassa l'arrêt de la cour de Rennes. Sa décision était basée sur ce fait que, lors de l'émission des obligations, il n'avait été stipulé aucune garantie particulière et que, dès lors, les droits des obligataires n'étant pas compromis par suite du rachat des lignes de la Compagnie par l'État, ceux-ci ne pouvaient exiger qu'il fût pris des mesures spéciales pour la conservation de leurs créances.

C'est dans ces conditions que l'affaire est venue devant la cour de Caen. Mais quelle peu modifiée.

En effet, depuis le jugement, la Compagnie des chemins de fer nantais a été dissoute et s'est mise en liquidation. Or, s'est dit la cour de Caen, quel est le but de cette mise en liquidation? Elle a pour but de liquider la situation, c'est-à-dire de payer d'abord les créanciers de la Société, de préférence aux actionnaires, et ensuite de répartir l'excédant entre ces derniers. Il en résulte, pour tout créancier, le droit de réclamer ce qui lui est dû et d'obtenir soit un remboursement immédiat, soit, si la créance est à terme et aléatoire, l'emploi de fonds destinés à assurer, pour l'avenir, l'exécution des obligations contractées par le débiteur (art. 1978 du Code civil).

Jusqu'à présent, les parties ont bien manifesté l'intention d'exécuter, dans toutes ses dispositions, le contrat qui les lie. Jusque au remboursement, s'il y a lieu, le contrat doit donc continuer à recevoir sa complète exécution pour le présent et pour l'avenir, et l'obligataire est fondé, par suite, à demander à la liquidation l'emploi de fonds suffisants pour assurer cette exécution.

Il y est d'autant plus fondé que, depuis le jugement dont est appel, la Société des chemins de fer nantais a manqué à l'exécution de ses obligations, notamment en ne faisant pas procéder, depuis 1880, à des tirages au sort pour le remboursement à 500 francs d'une partie des obligations; ainsi les obligataires ont le droit de la contraindre à l'exécution de la convention, et ils doivent en obtenir les moyens.

En conséquence, la Cour a décidé que, tant que le remboursement n'aura pas été effectué ou ordonné, le contrat intervenu entre la Compagnie des chemins de fer nantais et le demandeur, à l'occasion des obligations souscrites par ce dernier, sera exécuté de tout point, tant pour le présent que pour l'avenir; et elle ordonne que pour assurer cette exécution, les liquidateurs seront tenus, dans un mois, à partir du présent arrêt, de faire emploi, soit en rentes sur l'État français 3 0/0, soit en actions de la Banque de France, soit en obligations de chemins de fer, d'une somme de 50,000 francs ou 500 francs par chaque obligation, avec affectation spéciale de cette somme au service des coupons et au remboursement des cent obligations dont le demandeur est créancier.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ
REVALESCIÈRE
qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine.—**DU BARRY et Co**, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiceries. (346)

PRIME

AUX LECTEURS ET ABONNÉS DE L'Echo Saumurois.

Tous les lecteurs et abonnés de l'Echo Saumurois qui désireront **Roses et Violettes**, poésies, par Paul SOULLISSE, recevront franco ce nouvel ouvrage moyennant la somme de 1 franc.

Les **Roses et Violettes** sont éditées avec le plus grand luxe par l'imprimerie Tolmer et C^{ie}, de Poitiers.

Adresser les demandes à l'auteur, M. Paul SOULLISSE, licencié en droit, 3, rue de l'Hospice, Poitiers (Vienne).

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORGEY.

Editeur : Victor PALME, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 10 francs ; 6 mois, 6 francs.

La Banque Centrale de France ayant été officieusement informée par la Banque de France que, vis-à-vis de ses succursales, cette dernière avait conservé l'appellation « Banque Centrale », a, par déference pour la Banque de France, pris le titre de **Banque Centrale de Crédit**.

Cette société a une succursale à Saumur, 60, rue d'Orléans.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie},
rue Jacob, 56, à PARIS.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.

4^e édition, avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

FAVEUR SPÉCIALE

ACCORDÉE A NOS ABONNÉS

5 fr.

AU LIEU

DE

8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la *Lanterne d'Arlequin* est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la *Lanterne d'Arlequin*, rue Richelieu, 13, à TOURS.

L'ART NATIONAL, Étude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLAU-THOGRAPHIES, 20 grandes gravures de 20 chromolithographies, 800 bois. Prix, broché hors texte, 5 francs par mois. — 100 francs, payables à A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31. matin.	8 h. 43. matin.	11 h. 14. matin.
8 25 —		11 15 —	
10 15 —		1 02 soir.	4 53 soir.
1 02 soir.		4 53 soir.	6 08 soir.
5 35 —		11 47 —	8 33 —
7 50 —			

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTEUIL	A SAUMUR	A ANGERS
5 h. 50 matin.	9 h. — matin.	9 h. 53 matin.	11 30 —
12 15 soir.	3 50 soir.	4 28 soir.	6 00 soir.
6 45 —	10 47 —	11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 45.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 16 SEPTEMBRE 1882.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^{de}	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^{de}	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Clôture préc ^{de}
3 %	82 25	83 20	Nord	2057 50	2050			
3 % amortissable	83 60	83 40	Orléans	1333 75	1335	OBLIGATIONS		
4 1/2 %	111	111	Ouest	810	815	Dép. de la Seine, emprunt 1857	335	335
5 %	116 10	116 20	Compagnie parisienne du Gaz.	1605	1608 50	Bons de liquid. Ville de Paris.	528	526 50
Obligations du Trésor.	507 50	503 50	Canal de Suez.	3800	2734 50	Obligations communales 1879.	441	444
Obligations du Trésor nouvelles.	506	506	C. gén. Transatlantique.	455	460	Obligat. foncières 1879 3 %.	442 50	442 50
Bons de liq. départementaux.	522	523 50				Est	368	370
Banque de France.	5500	5490				Midi	358 50	368
Comptoir d'escompte	1022 50	1020				Nord	371 75	371 75
Crédit Foncier, act. 400 fr.	1540	1535				Orléans	370	370
Crédit de France	230	235				Ouest	369	370
Crédit mobilier	530	515				Paris-Lyon-Méditerranée.	373	373
Est	767 50	760				Paris-Bourbonnais	370	370
Paris-Lyon-Méditerranée.	1680	1677 50				Canal de Suez	560	566
Midi	1250	1245						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS
3 heures 8 minutes du matin, express-poste
6 — 45 — — matin (s'arrête à la Plaine)
8 — 56 — — matin, omnibus-mixte
1 — 25 — — soir
3 — 32 — — soir
7 — 15 — — express
10 — 36 — — omnibus (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 26 minutes du matin direct-mixte.
8 — 21 — — omnibus.
9 — 37 — — omnibus.
12 — 48 — — soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — — soir
10 — 24 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Étude de M^e CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,
Le mardi 19 septembre 1882, à une heure après midi,
A Saumur, dans la cour de la Gare des marchandises d'Orléans.

On vendra :
24 bouteilles vin rouge de Bordeaux, château Latour-Brion ;
12 bouteilles vin rouge de Bordeaux, château Mont-Rose.
On paiera comptant, plus 5 0/0.
Le commissaire-priseur,
(515) CH. MILLION.

Étude de M^e BRAC, notaire, à Saumur, place de la Bilange, n° 27, successeur de M^e LE BLAYE.

JOLIE MAISON BOURGEOISE
Avec Jardin,
Sise à Saumur, rue du Petit-Mail, n° 11,

A VENDRE
PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 24 septembre 1882, à 1 heure,
En l'étude de M^e BRAC,
Facilités de paiement.
Mise à prix : 12,000 francs.
S'adresser, pour renseignements et pour visiter, à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27, dépositaire des titres et des clés. (501)

A VENDRE
JOLIE PROPRIÉTÉ
Située sur les bords de la Loire, à Saint-Clément-des-Loges,
Comprenant : trois chambres et une cuisine, grenier, cave, cellier, cour, jardin et hangar.
S'adresser à M^{me} veuve BOLOGNESI, rue Dacier, 8, à Saumur. (430)

A VENDRE
Un JARDIN bien affrUITÉ
Situé rue de la Gueule-du-Loup,
Avec pavillon comprenant chambre à feu, grenier ; cave en roc ; pompe.
S'adresser à M. ALLORY, rue du Puits-Neuf, Saumur. (511)

A LOUER
GRAND MAGASIN
Avec porte-cochère,
Quai de Limoges, n° 43, près du Service des Eaux.
S'adresser à la Retraite.

A LOUER
L'ANCIENNE MAISON LEHOU
Toute meublée,
Située au Chardonnet.
S'adresser aux Dames de la Retraite.

BELLE OCCASION
A VENDRE
UN JOLI BREAK
A six places.
S'adresser au bureau du journal.

Une MAISON DE GRAINS de Saumur demande un employé connaissant ce genre de commerce.
S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE CHEDEVERGNE
Saumur
MIXTURE FERRON
Contre le Croup.

ON DEMANDE une place de **cocher, valet de chambre ou piqueur.**
Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, demande de suite un **petit clerc** sachant bien lire.

IL FAUT LIRE
DANS LE
JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Qui paraît toutes les Semaines
LE COMBAT DE LA VIE
PAR HENRI RIVIÈRE.
SUIVI DE
LES MYSTÈRES DE ROYAN
PAR ÉVARISTE CARRANCE.

10^e LE NUMÉRO DE 16 PAGES IN-4^o
ABONNEMENTS :
PARIS : 1 an, 6 fr. ; 6 mois, 3 fr.
DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 47 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

LIBRAIRIE ABEL PILON
A. LE VASSEUR, SEUR
33 - Rue de Fleurus - 33
PARIS
Fr. par mois
par mois
Envoi franco des Catalogues
LIBRAIRIE - GRAVURES - MUSIQUE

REVUE HEBDOMADAIRE
Scientifique, illustrée, spéciale, seul journal tenant les lecteurs au courant de tous les détails de l'Exposition Universelle d'électricité, organe indépendant des exposants
RÉDACTEUR EN CHEF : W. de FONVIELLE
E. de CLISSON : DIRECTEUR
Un numéro, 40 centimes. — L'année, 48 francs. — Union postale 20 francs.
PARIS, 16, rue du Croissant, PARIS
Envoi de numéros spécimens gratuits sur demande

Saumur imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.